



Dette CAF + Lettre d'huissier qui rembourser

Par **ochsrzz**, le **04/05/2021** à **13:08**

Bonjour, je vous explique mon cas

J'ai reçu un trop perçu de la CAF, sûrement parce que j'ai du mal m'actualiser. J'ai une dette de la CAF de 489euros. J'ai reçu il y a une semaine une lettres d'huissier me demandant de rembourser la somme de 531euros (489 frais de dette CAF + 41) qui dois je sembourser la CAF ou L'huissier par quelle plateforme passer ? Par le site de l'huissier ou celui de la CAF ?

Par **Chaber**, le **04/05/2021** à **15:45**

bonjour

réponse sur le site ci-dessous. frais d'huissier à votre charge

<https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/161/ALLOCATAIRES/OFFRE%20DE%20SERVICE/SOLIDARIT>

Par **youris**, le **04/05/2021** à **16:59**

bonjour,

si votre CAF a mandaté un huissier, c'est que vous n'avez sans doute pas réagi assez vite ou pas du tout à la demande de remboursement de votre CAF.

prenez contact avec l'huissier qui a été mandaté par votre CAF.

salutations